

# REUNION DE RENTREE ECOLE

## 1) Présentation du personnel de l'école :

- ◆ Directrice de l'école et enseignante dans la classe MS-GS : Mme BLIN
- ◆ Enseignante des MS-GS les lundis : Mme FOUR
- ◆ Enseignante de PS-MS : Madame ABBA
- ◆ Les employés inter-communaux (ATSEM) : Mesdames Chantal CARPENTIER et Marine BENOITON.

Elles s'occupent de préparer le matériel, de nettoyer les classes. Elles aident les enfants aux toilettes et surveillent la sieste. Elles interviennent dans les classes dans certains ateliers et nous accompagnent aux différentes sorties. Elles accompagnent les enfants à la cantine et au car.

Depuis la rentrée, la compétence « affaires scolaires » est dirigée par la Communauté de Communes.

## 2) Les effectifs de l'école

- 22 élèves (inscrits) dans la classe de PS-MS répartis de la manière suivante :
  - 18 élèves en PS (petite section) dont 2 qui rentreront en janvier
  - 4 élèves de MS (moyenne section)
- 22 élèves dans la classe MS-GS répartis de la manière suivante :
  - 8 élèves de MS (Moyenne Section)
  - 14 élèves de GS (Grande Section)

## 3) Les horaires de l'école

L'école est ouverte :

- de 8h40 à 11h50 et de 13h10 à 16h20 les lundis et vendredis.
- de 8h40 à 11h50 et de 13h10 à 15h05 les mardis et jeudis
- de 8h40 à 11h20 les mercredis

La communauté de communes a mis en place une surveillance des enfants jusqu'à 12h05 chaque jour.

Pour un bon fonctionnement, les parents veilleront à **respecter ces horaires d'entrée et de sortie.**

*Récréations* : Sur le temps scolaire, ce sont les enseignantes assistées éventuellement des ATSEM, qui surveillent la cour.

Mme BENOITON et Mme CARPENTIER surveillent la cour à la pause méridienne.

Les mardis et jeudis, les enfants peuvent être pris en charge par le Temps d'Accueil Périscolaire (TAP), organisée par la Communauté de Communes, qui ont lieu dans les nouveaux locaux en contrebas de l'école. Ce service, comme la garderie, est payant.

NB : Les animaux et fumer sont interdits dans l'enceinte de l'école.

## 4) Récupération des élèves, retards, absences

- **A propos de la reprise des enfants** à la sortie des classes : les personnes chargées de récupérer les enfants se présentent devant la salle de motricité. Si des enfants qui prennent habituellement le car partent par un autre moyen, les parents devront en prévenir le transporteur et l'école par le biais du cahier de liaison.
- **Dans le cas d'un retard le matin**, le parent ou le responsable accompagnera l'enfant jusque dans sa classe.
- **Toute absence doit être signalée par téléphone le jour même.**

## 5) Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Cette année, elles auront lieu les mercredis de 11h20 à 12h20. Ces activités sont organisées en groupes restreints d'élèves dont la taille variera en fonction des situations proposées.

Elles permettent :

- ◆ une aide aux élèves en difficulté
- ◆ une aide au travail personnel : mémorisation, méthodologie, autonomie.
- ◆ une activité prévue par le projet d'école (projet jardin)

Seuls les enfants autorisés peuvent participer. Les enfants concernés seront prévenus par un mot dans le cahier de liaison (avant chaque vacance). Les groupes changent à chaque vacance. Nous veillerons à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes enfants.

## **6) Service minimum obligatoire**

Vous serez prévenu le plus tôt possible lors de grève des enseignants. Dans notre école, dès qu'un enseignant est gréviste, la communauté de communes doit mettre en place le service minimum : un employé (en général Mme CARPENTIER ou Mme BENOITON) garde les enfants sur le temps scolaire. Si vous êtes intéressés par ce service, vous devez vous signaler à la communauté de communes.

## **7) Les médicaments à l'école**

Nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments, donc faites le nécessaire pour ne pas avoir à donner de médicaments pendant le temps scolaire :

- ◆ S'arranger avec le médecin pour ne pas avoir de médicaments pendant le temps scolaire
- ◆ Récupérer l'enfant à midi
- ◆ Passer à l'école donner le médicament
- ◆ Garder l'enfant à la maison

**Dans le cas d'un enfant asthmatique ou allergique**, le parent doit nous confier la Ventoline ou autre médicament que nous garderons et que l'enfant pourra prendre en cas de crise. Là encore, il nous faut une autorisation écrite de votre part pour l'année scolaire et une ordonnance du médecin. Ainsi qu'un dossier (P.A.I.) doit être mis en place.

Pensez également à vérifier la chevelure de vos enfants régulièrement, afin d'éviter les colonies de poux. Nous prévenir si c'est le cas, afin de mettre un mot dans les cahiers.

## **8) Affaires personnelles**

Pour une meilleure organisation, penser à noter sur **toutes** les affaires, le nom et prénom de votre enfant. Les initiales ne sont pas suffisantes !

Les jouets (cartes, ballons....) ou affaires personnelles ne sont pas conseillées à l'école. Nous déclinons donc toutes responsabilités en cas de dégradations, de perte ou de vol.

**Interdiction d'emmener des billes, à cause des ingérences.**

## **9) La cantine**

Pour bénéficier de la cantine, votre enfant doit s'inscrire à la Communauté de Communes. Pour les élèves qui ne mangent à la cantine qu'occasionnellement, merci de signaler à l'enseignante et/ou à Marine BENOITON les jours où votre enfant y mange.

Il est possible d'apporter des serviettes en tissu. Le prénom et nom de votre enfant devront être notés dessus et il faudra prévoir un élastique pour faciliter sa mise en place autour du cou. Elles vous seront rendues tous les vendredis, afin de les nettoyer le week-end et les rendre propre le lundi suivant.

Pour les enfants n'ayant pas de serviettes en tissu, des serviettes en papier leur seront proposées.

## **10) Le goûter**

Le matin, pour les élèves qui le souhaitent, un espace est attribué pour qu'ils puissent prendre leur goûter (salle de jeux). Ce sont les parents qui fournissent le goûter pour leur enfant. Si votre enfant a un goûter à prendre le matin, veuillez dès votre arrivée, déposer le goûter dans la panier.

Les enfants qui iront à la garderie, pourront prendre leur goûter à 16h20, après la classe.

## **11) Fiches à remplir et matériels à apporter**

Il est important de faire parvenir au plus vite les fiches de rentrée (fiche de renseignement, fiche d'urgence, attestation d'assurance). L'attestation d'assurance est indispensable pour toutes sorties hors temps scolaires ! Penser également à apporter : un tablier, des chaussons, des affaires de rechange à mettre dans les sacs et des mouchoirs.

**Tous mots dans le cahier de liaison doivent être lus et signés.**

## **12) Coopérative scolaire**

L'argent de la coopérative va nous permettre d'acheter du matériel, des livres et de financer des projets, voire des sorties qui auront lieu cette année. Cette année la cotisation s'élève à 10 euros par famille. Elle n'est bien sûr pas obligatoire, mais aucune autre somme ne vous sera demandée dans l'année.

## **13) Cette année les élections des parents d'élèves auront lieu le **vendredi 9 octobre.****

### **• le rôle des représentants des parents d'élèves :**

Ils représentent et se font le porte-parole des parents de l'école au conseil d'école.

Il y a 3 conseils d'école dans l'année. Ce conseil réunit les enseignants, la communauté de communes et les représentants des parents.

Les parents élus doivent faire parvenir au conseil d'école des remarques ou des questions que des parents se posent. À ce propos, pour que les questions apparaissent à l'ordre du jour et qu'elles soient traitées, elles doivent être parvenues à la directrice quelques jours avant le conseil. Si les parents d'élèves élus l'autorisent, leurs numéros de téléphone et/ou mail seront communiqués dans les cahiers de tous les enfants, afin que les parents puissent les contacter plus facilement en cas de questions.

Les parents d'élèves sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.

• **Les élections seront organisées à l'école de 11h50 à 16h30.** Je rappelle que les deux parents doivent voter. Le matériel de vote vous sera distribué quelques jours avant les élections dans le cahier de liaison. Il est possible de voter par correspondance en laissant les différentes enveloppes dans les cahiers.

• **Les parents intéressés pour être représentants des parents d'élèves** doivent se manifester auprès des enseignants. Nous avons besoin de 2 titulaires et de 2 suppléants avant le 28 septembre.

## **14) L'association des parents d'élèves « Les p'tits loups »**

C'est une association réunissant des parents volontaires pour organiser des manifestations afin de récolter des fonds pour financer des sorties. Le bureau est à renouveler. L'association a donc besoin de nouveaux parents.

## **15) Nouveaux programmes de l'école maternelle**

Des nouveaux programmes sont mis en place depuis cette rentrée. Ils sont consultables sur <http://www.education.gouv.fr/cid87300/rentree-2015-le-nouveau-programme-de-l-ecole-maternelle.html>

## **16) Ateliers sciences et arts les mercredis**

Avec Mme ABBA, nous organiserons des ateliers « sciences et arts » les mercredis où les différentes sections seraient mélangées. Afin d'en faciliter l'organisation et permettre aux parents de découvrir le fonctionnement de l'école, des parents volontaires seraient souhaitables. Ils aideraient un groupe d'élèves à réaliser une activité préparée par les enseignantes (jeux de société, informatique...). Pour les parents intéressés, il suffira de s'inscrire sur les plannings collés dans les cahiers de liaison.

**17) Les activités informatiques :** Une fois tous les 15 jours, les élèves de MS et GS vont au pôle multimédia « Artémis » les lundis de 14h à 15h. Ils se familiarisent avec le matériel informatique (souris, clavier...) et commenceront à faire un peu de traitement de texte.

## **18) Bibliothèque municipale :**

Les jeudis de 13h45 à 14h30, les enfants se rendront à la bibliothèque municipale. (Pour les PS, les intervenantes se déplacent à l'école). Les intervenantes leur proposeront différentes lectures, puis les élèves pourront emprunter un livre pour 3 semaines. Bien sûr, nous vous demandons de respecter cet objet.

**19) Emprunts de livres :** Les mercredis pour la classe de mesdames BLIN-FOUR et les vendredis pour celle de Mme ABBA, les élèves ramènent un livre chez eux. Ces livres appartiennent à l'école, donc nous vous demandons de veillez que le livre nous retourne dans le même état. Si les élèves n'ont pas rendu leur livre, ils n'en empruntent pas d'autres.

## **20) Rencontres hors temps scolaires**

L'école étant affiliée à l'USEP, elle peut bénéficier de divers matériel de sport, mais également les élèves licenciés peuvent participer à des rencontres hors temps scolaires. Vous serez informés du programme des rencontres et l'école financera les licences pour les enfants volontaires.

## **21) Semaine de l'école maternelle**

L'école participera à la semaine de l'école maternelle courant **mars 2015**. Cette semaine permet de mieux faire connaître les spécificités de l'école maternelle.

## **22) Charte de la laïcité**

Depuis la rentrée 2013, une charte de la laïcité a été éditée. Vous en avez une copie dans le cahier de liaison. Par ce document, le ministère souhaite montrer l'importance de rappeler les valeurs de l'école et permettre à chacun de comprendre le sens de ces règles, de se les approprier et les respecter.

La laïcité est un principe qui permet l'égalité des droits (filles-garçons), des croyances ou incroyances.

L'école considère l'élève comme un **citoyen en formation**. Aucune violence verbale ou physique n'est tolérée. La liberté d'expression est garantie à condition de **respecter les autres**.

Ces valeurs sont valables pour les enfants mais également pour les adultes. En tant que parents, vous êtes des exemples pour vos enfants.

## **23) Veuillez signaler tout problème de santé ou familial** dont nous pourrions tenir compte.

Les familles dont les coordonnées sont modifiées durant l'année scolaire, sont priées d'en informer l'école.

Pour tout renseignement, Mme BLIN se tient à votre disposition.